

# Résolution adoptée par la conférence de l'UFR des 16 et 17 novembre 2010

## Le syndicalisme des retraités que nous voulons.

Avec l'UCR, nous faisons le choix du syndicalisme retraité, nous choisissons donc délibérément :

- de défendre nos revendications et d'agir face aux pouvoirs et au patronat,
- d'œuvrer pour la satisfaction des besoins face au profit et pour une plus juste répartition des richesses produites.
- d'agir en solidarité avec les autres catégories de salariés et les différentes générations.

Nous voulons poursuivre, approfondir, enrichir nos réflexions et notre démarche revendicative sur la place et le rôle des retraités dans la société et dans la CGT. Les retraités représentent une force sociale, économique et politique qui compte et va s'amplifier dans les années à venir.

Cela nous permet de mettre en avant nos propositions en faveur d'une politique industrielle, au service des besoins de la population, des services publics, de l'emploi, d'une politique de santé, de prévention et d'autonomie. Cela nous permet aussi de porter la relance de la consommation par l'augmentation des pensions, des salaires et des minima sociaux.

De plus, vouloir offrir à tous la possibilité de vieillir dans les meilleures conditions possibles suppose de conquérir dans tous les domaines de l'environnement social un ensemble de services adaptés à tous les âges et à toutes les conditions de santé (handicap, dépendance...) : l'Etat doit prendre ses responsabilités par une réponse publique et des moyens correspondant à un

choix de société dans les domaines de l'habitat, des transports, de la culture, des loisirs, des services publics de proximité, des politiques de santé afin de répondre aux besoins de tous.

S'appuyant sur les orientations et les décisions du 49<sup>e</sup> Congrès Confédéral, le syndicalisme CGT dans son ensemble est un des acteurs de la transformation sociale, du développement de la paix et du désarmement.

Le syndicalisme spécifique retraité offre la possibilité à chaque retraité de lutter pour une autre réponse aux besoins dans une logique du développement humain et d'un vieillissement réussi.

En pleine bataille pour faire échec au projet de loi sur les retraites, l'UFR réaffirme les revendications suivantes :

- Retour à l'indexation des pensions sur les salaires.
  - Arrêt de toute augmentation des prélèvements sur les pensions.
  - Revalorisation des pensions et du minimum vieillesse.
  - Opposition à ce projet qui veut faire sortir la perte d'autonomie de la sécurité sociale, obliger à souscrire une assurance perte d'autonomie dès 50 ans et bouleverser l'APA.
  - Stopper la spirale des remboursements de médicaments et autres atteintes à l'égalité d'accès à la santé.
- Pour y souscrire et affiner notre démarche revendicative, il nous revient, à l'UFR, de nous adresser aux retraités qui relèvent de notre secteur, de nos syndicats de la FERC : pour renforcer notre organisation, en nombre - par continuité syndicale mais aussi au-delà - et en qualité - par l'information de nos militants, de nos syn-

diqués, de nos sympathisants... et au-delà.

L'information la plus large est donc nécessaire pour la progression de la réflexion collective pour agir et faire agir afin d'obtenir :

- la satisfaction des revendications générales -ce qui devrait contribuer à renforcer les liens avec les actifs-,
- la satisfaction des revendications spécifiques aux retraités - ce qui devrait contribuer à renforcer les liens avec les retraités des autres secteurs,
- la satisfaction des revendications spécifiques aux retraités de notre secteur -ce qui devrait contribuer à notre renforcement.

Il s'agit pour nous d'être plus efficaces, de faire largement connaître nos revendications.

Au temps de l'internet, les possibilités sont larges, mais tous n'y ont pas accès, et il nous faut garder les moyens traditionnels de l'information écrite : ce qui exige de surmonter nombre de difficultés -notamment celles liées aux moyens humains et financiers.

Mais pour ce faire, nous pouvons aussi, avec leur accord, intervenir dans les journaux des syndicats de la FERC, dans le Lien (journal de la FERC), dans les journaux des territoires de la CGT. De plus, nous pouvons contribuer à la diffusion des magazines confédéraux nationaux comme la Nouvelle Vie ouvrière -NVO- et Vie Nouvelle, des divers documents confédéraux - tracts, appels, pétitions ...

Dans la bataille des idées qui fait rage, il est de notre responsabilité de développer notre activité pour la syndicalisation dans l'intérêt des retraités.

## **Une impérieuse nécessité : la continuité syndicale et le renforcement.**

Actuellement nous comptons quelque 2500 syndiqués dans notre UFR, ce qui laisse un vaste champ de possibilité en terme de continuité syndicale.

En effet, bien que des efforts aient été faits dans ce domaine, il reste beaucoup à faire pour que tout syndiqué actif accédant à la retraite devienne un syndiqué retraité.

La continuité syndicale ne doit pas demeurer un leitmotiv, sorte d'incantation qui, congrès ou conférences terminés, ne soit plus la préoccupation des militants. Nous ne devons plus perdre nos adhérents lors de leur passage de la vie active à la retraite, il en va de notre poids, donc de l'efficacité de nos combats. Dans chacun de nos syndicats comme au niveau de l'UFR nous devons établir des plans de travail et nous fixer des objectifs. La continuité syndicale exige un travail commun entre actifs et retraités.

Au-delà des syndiqués CGT nous ne devons pas oublier les retraités qui, pour des raisons qui leur sont propres étaient syndiqués ailleurs tout en n'étant pas très éloignés des positions de la CGT. Ensuite il y a tous les non-syndiqués, malheureusement les plus nombreux : qui nous dit qu'ils sont tous opposés à la CGT ? Qui nous dit qu'une fois retraités ils ne se syndiqueraient pas ? Personne, absolument personne, il nous faut reprendre une attitude offensive et oser proposer la syndicalisation. Nous avons un énorme potentiel de renforcement ; à nous de nous mettre au travail pour que notre UFR soit en mesure, avec l'ensemble des retraités CGT, de faire avancer nos revendications. Il ne suffit pas d'avoir de justes analyses, des propositions pertinentes et la volonté de convaincre si nous ne portons pas nos efforts sur nos capacités de ras-

semblement : il faut penser le renforcement de nos effectifs comme une exigente priorité.

## **La nécessité de s'informer pour être plus efficaces et d'échanger, en un mot communiquer.**

La question des retraites est au cœur d'une bataille idéologique intense qui cible également les retraités. Rien ne nous sera épargné pour justifier un nouveau recul social, y compris notre culpabilisation...

Il est à craindre que, même dans nos propres rangs, les arguments du patronat et du gouvernement sèment doute et résignation.

Plus la situation politique, économique, sociale pose des problèmes difficiles à résoudre, plus il est nécessaire de se donner des capacités de compréhension, de réflexion et donc d'analyse commune : il faut donner à nos syndiqués le goût de l'information, le désir de connaître ce que pensent les autres, aussi bien les personnes que les organisations. Communiquer c'est recevoir, donner, échanger.

L'UFR se doit de participer au débat en portant les solutions de la CGT. Sur les retraites, sujet brûlant, comme pour d'autres, il nous faut écrire, diffuser vers le plus grand nombre possible. Mais inversement, il nous faut écouter, lire, confronter nos idées et nos propositions à celles des autres, dans la CGT et au dehors.

De quels outils disposons-nous ? Quatre pages dans le journal fédéral " le LIEN " envoyé à chaque syndiqué. Mais parce que les finances fédérales ne permettent pas mieux, il n'est diffusé qu'à raison de quatre numéros par an.

Chaque composante de la FERC a son expression spécifique.

Cette expression est-elle diffusée à chacun de ses syndiqués retraités ?

L'UFR devrait s'efforcer de connaître exactement cette situation.

La décision de publier un mensuel confédéral compris dans la cotisation a été prise par le 48<sup>e</sup> Congrès Confédéral " afin de répondre aux besoins d'information des syndiqués et de lien avec leur organisation " et le premier numéro du mensuel " Ensemble " est paru en mai 2007. L'objectif était que chaque syndiqué le reçoive à son domicile. En 2010, des syndiqués affiliés à la FERC ne le reçoivent toujours pas, du fait de problème avec COGITIEL. Nous agissons pour qu'une solution soit trouvée, car les retraités syndiqués sont dans l'ensemble moins proches des lieux où circulent les analyses et propositions de la CGT que leurs collègues actifs.

VIE NOUVELLE et la NVO participent à l'information des syndiqués : elles sont diffusées par abonnement individuel ou collectif, par vente militante. Il nous faut impulser des campagnes de diffusion et d'abonnement de ces magazines.

Avant d'aborder la place d'internet dans notre politique de communication, il convient de souligner que seulement 20% de nos camarades retraités y ont accès, que cela soit par choix ou non, c'est un fait à prendre en compte ! Cela dit, il faut que nos sections fassent remonter à l'UFR toutes les adresses du courriel - courrier électronique - que les syndiqués veulent bien donner. Internet permet une information et des échanges quasiment en temps réel et, dans le contexte actuel, ce n'est pas un mince avantage !

Le site de l'UFR : [ferc.cgt.fr](http://ferc.cgt.fr) - rubrique UFR -, est visible par n'importe quel internaute. Il doit présenter une vision attractive de ce que nous sommes. Il doit donc être renouvelé, mis à jour le plus souvent possible, il doit, pour être crédible, refléter la vie de nos sections. Pour cela, il faut que nos militants se l'approprient et l'utilisent comme outil d'échange permanent entre militants et adhérents.



## Redéfinir et revitaliser les groupes de travail de l'UFR

Nous devons évaluer l'activité des groupes de travail formés au sein de l'UFR depuis plusieurs mandats. Ils étaient initialement quatre, portant respectivement sur :

- la continuité syndicale,
- la communication,
- la place des retraités dans la société,
- l'activité revendicative.

Ils se réunissent la veille de chaque CE de l'UFR (voire exceptionnellement le lendemain) afin de limiter les frais de transport. Chacun d'eux réunit quelques camarades volontaires, de la région parisienne et de province qui ont envie de travailler plus précisément un thème particulier. Les comptes-rendus de leurs travaux font l'objet d'une communication à la réunion suivante de la CE. Aucun d'eux n'a vocation à durer pendant les trois ans séparant deux conférences consécutives : s'ils estiment avoir achevé le travail confié, il est inutile de prolonger leur activité. Par contre, d'autres peuvent avoir des raisons de fonctionner pendant plusieurs mandats.

### Le groupe continuité syndicale :

Il a produit quelques articles publiés dans LE LIEN puis a élaboré une brochure pour aider à la syndicalisation. Il a été ensuite intégré à un groupe de travail fédéral regroupant actifs et

retraités sur le même thème et diffusant à la demande la brochure évoquée ci-dessus. Le groupe fédéral n'a pu vraiment fonctionner en raison de l'absence répétée des actifs : il s'est dissout de fait. Nous proposons de recréer dans l'UFR un groupe de travail continuité syndicale, d'autant que les documents régulièrement fournis par COGETISE permettent désormais un suivi des effectifs. De plus, ce groupe pourrait suivre l'évolution des cotisations versées par les adhérents.

### Le groupe communication :

Après des débuts un peu difficiles en raison de difficultés à définir précisément ses responsabilités, il a fonctionné régulièrement et a été le moteur de la rénovation du site " retraités " au sein du site fédéral. Nous proposons de reconduire l'existence d'un tel groupe de travail dans l'UFR.

### Le groupe retraités dans la société :

Il a produit des éléments de réflexion intéressants mais a pâti de sa faible fréquence de réunions (comme tous les autres groupes, mais avec des effets plus négatifs vu les sujets traités). Il a fini par fusionner avec le quatrième groupe étant donné la faible participation dans chacun d'eux. Nous proposons de recréer un groupe de travail sur le thème " retraités dans la société " au sein de l'UFR en redéfinissant son fonctionnement.

### Le groupe activité revendicative :

Il a toujours eu du mal à trouver son domaine spécifique d'intervention.

Il avait essayé de produire un document sur l'APA par exemple : il a fait le constat de l'impossibilité de produire un travail précis et efficace pour développer l'action, faute de moyens, d'investigation et de réflexions suffisants.

Il nous apparaît opportun de recréer un tel groupe qui devra travailler avec des personnes qualifiées sur des sujets précis pour porter l'expression revendicative des retraités de la FERC.

## Commission Exécutive de l'UFR élue lors de la Conférence

ALLEGRET André (SNTRS)  
 AUGIRON Jean-Paul (SNFPA)  
 BERNET Alice (SNTRS)  
 BOLLE Danielle (CGT Culture)  
 BOUYRIES Philippe (SNTRS)  
 CARIN Danielle (Educ'action)  
 CHAZOT Robert (SGPEN)  
 CORNELOUP Gérard (Educ'action)  
 FAURE Daniel (Educ'action)  
 GABISON Alfred (SNTRS)  
 GOIRAND Pierre (Educ'action)  
 GUILBILATO Mireille (FERC SUP)  
 GUILLOCHON Annick (SNPEFP)  
 LEFEBVRE Catherine (CGT Culture)  
 MANDVILLE Gérard (SNTRS)  
 MAS Jean-Marie (Section multipro)  
 NALLET Albert (Educ'action)  
 PACOUTET Roland (Educ'action)  
 RAFFINI Françoise (Educ'action)  
 RECHE Emile (SGPEN)  
 REGLIER Christian (SNFPA)  
 TRULLARD Hervé (SNTRS)  
 VIROT Raymond (FERC SUP)  
 WEINGAERTNER Denise (Educ'action)

*Alice Bernet  
 et Françoise Raffini  
 vous présentent leurs  
 meilleurs vœux  
 pour une année 2011 pleine  
 de satisfaction personnelle et  
 de succès revendicatifs.*

# La perte d'autonomie (suite)

L'actualité nous contraint de compléter l'article paru dans **Le Lien de mars 2010** à relire pour se rappeler les définitions de la **perte d'autonomie** et les orientations du président de la République après son annonce de janvier 2010. Toute personne, pour elle-même, ses ascendants ou descendants, est susceptible d'être concernée un jour ou l'autre par ce douloureux problème que ce soit suite à une maladie, à un accident, au grand âge... qui fragilisent l'individu.

C'est pourquoi, la Conférence de l'UFR en novembre dernier a consacré une matinée aux problèmes de la santé et ses conséquences avec la participation d'Annie Bertelle de l'UCR.

Un débat très riche s'en est suivi.

L'intervention de Sarkozy le 16 novembre 2010 et de nombreux rapports indiquent une évolution des réformes de plus en plus éloignée de celle préconisée par la CGT qui propose une définition large de la santé : *" la santé est un droit fondamental, individuel et collectif, reconnu par la constitution. C'est aussi une conquête de tous les instants pour l'épanouissement de l'individu, son accession à un état de bien-être physique, psychologique et social "*.

L'action des personnels est indispensable, aussi il est urgent de faire le point de ces nouvelles réformes.

Nous avons à notre disposition un rapport du 23 juin 2010 **(1) " la prise en charge des personnes âgées dépendantes "** qui émane de la Commission des Affaires Sociales de l'Assemblée Nationale présenté par la députée Valérie Rosso-Déborde.

Ce rapport fait d'abord le constat suivant :  
- Une pyramide des âges vieillissante avec une accélération du vieillissement au cours des prochaines années (par rapport à la population 8,8% des 75

ans et plus en 2010, 12% en 2030, 15,6% en 2050) pendant que entre 2010 et 2050 la population des moins de 20 ans passe de 24,4% à 21,9% et celle des 20 à 59 ans de 52,7% à 46,2%.

- Il y a un lien réel entre le vieillissement de la population et la probabilité d'entrer en dépendance. Le doublement des personnes de plus de 60 ans d'ici 2050 aura un réel impact sur l'accroissement des cas de perte d'autonomie.

Ces constats ont conduit la Commission à émettre 17 propositions que nous limiterons à 6 :

1) **Mettre en place, sans délai, une consultation gratuite de prévention destinée à toute personne âgée de plus de 60 ans** (consultation confiée au médecin généraliste). Le but est de créer une prévention plus dynamique alors qu'en France le système de santé est d'abord un système curatif.

2) **Instituer pour les demandeurs du bénéfice de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) possédant un patrimoine d'au moins 100.000 €, un droit d'option entre une allocation réduite de moitié mais n'autorisant pas un futur recours sur succession de son bénéficiaire et le service d'une allocation à taux plein sur la succession future du bénéficiaire pour un montant maximum de 20.000 €.**

3) **Rendre obligatoire, dès l'âge de 50 ans, la souscription d'une assurance " perte d'autonomie " liée à l'âge et assurer son universalité progressive par la mutualisation des cotisations et la création d'un fonds de garantie.**

4) **Revoir le taux de la CSG (contribution sociale généralisée) applicable aux pensions de retraite afin d'améliorer une meilleure progressivité de ces derniers en fonction du montant de ces pensions et appliquer un taux de 7,5% aux montants les plus élevés.**

Actuellement le taux est de 7,5% pour les revenus d'activité et de 3,8% à 6,6% selon le montant des retraites.

5) **Faire progressivement participer à la CSA (contribution solidarité autonomie) les professions exemptées par l'application de taux gradués en fonction des montants de leurs revenus.**

Il s'agit des professions libérales et indépendantes, les agriculteurs mais aussi les retraités.

Pour les salariés, il s'agit d'une journée de travail non rémunérée pour laquelle l'employeur verse une Contribution de 0,3% de leurs rémunérations.

6) **Réserver le bénéfice de l'APA aux personnes les plus dépendantes classées dans les " groupes uso ressource " (GIR) de 1 à 3 (1 étant l'état de dépendance le plus important). Donc suppression des GIR 4.**

Cerise sur le gâteau, le Sénat vient de voter la suppression de l'exonération patronale à laquelle avaient droit les particuliers employeurs des services à la personne, soit environ un surcoût de 12% de l'heure. Les plus modestes, dont beaucoup de retraités, vont être tentés de réduire leurs heures pourtant indispensables en cas de perte d'autonomie.

Tout ceci est accompagné d'une incitation dès à présent auprès des plus de 50 ans à mieux utiliser leur épargne actuelle pour s'assurer contre l'aléa de la dépendance.

Si toutes ces propositions se transforment en décrets d'application ce sera un recul sans précédent qui nous laissera une part de financement de plus en plus importante en cas de perte d'autonomie.

**Il faut créer la force nécessaire avec les actifs et ne pas dire " ça n'arrive qu'aux autres ! "**

**(1) rapport 2647 de l'Assemblée Nationale (70 p.)**

▶ Par Alice BERNET,  
Membre de la CE de l'UFR